

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 23 novembre 2022

Dispositif « Pro-A », 100% des certifications professionnelles de la branche des Services de l'Automobile et des Mobilités sont désormais éligibles

Salués par la Ministre Carole Grandjean le 21 novembre 2022, les politiques et accords collectifs de la Branche des Services de l'Automobile et des mobilités sont plus que jamais au service de l'Emploi et l'Employabilité.

L'avenant n°1 du 15 septembre 2022 à l'Accord Paritaire National relatif au dispositif de reconversion ou de promotion par l'alternance dit « Pro-A » du 22 octobre 2019, visant à actualiser la liste des certifications professionnelles éligibles au dispositif, a fait l'objet d'un arrêté d'extension publié au Journal officiel du 19 novembre 2022.

MOBILIANS et ses partenaires sociaux se félicitent de l'extension rapide de cet avenant pour sa mise en œuvre, qui permet ainsi à la branche des Services de l'Automobile de devenir à ce jour la 1^{ère} branche professionnelle à bénéficier de ce dispositif pour l'ensemble de ses certifications et métiers.

Au total, ce sont 118 certifications professionnelles de la Branche qui y sont désormais éligibles, dont 15 nouvelles qui concernent des métiers en forte mutation et présentant un risque d'obsolescence des compétences, tels que les métiers de la maintenance des véhicules, de la vente, des parcs de stationnement, des véhicules et anciens historiques, des services multimarques de l'après-vente ou encore du cycle.

A noter que 24 certifications, déjà éligibles à la Pro-A, ont fait l'objet d'une actualisation dans le cadre de cet avenant en raison de modifications de pure forme s'agissant de leur intitulé ou de transformations de nature (passage de CQP à titres à finalité professionnelle) depuis la signature de l'accord initial.



Cet avenant illustre une nouvelle fois l'attachement de MOBILIANS et de ses partenaires sociaux à entretenir, développer les capacités d'adaptation des entreprises, à renforcer les actions visant à l'acquisition de nouvelles compétences et à tenir compte des besoins réels et des attentes des entreprises de la branche, toutes tailles confondues, en termes de recrutement (métiers en tension) afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Le dispositif « Pro-A » doit notamment permettre de favoriser des «**passerelles**» entre les métiers de la Branche et d'accompagner les salariés de la Branche vers une reconversion ou une mobilité professionnelle notamment par l'obtention de l'une des certifications professionnelles de Branche : certificats de qualification professionnelle (CQP), titres à finalité professionnelle, **en s'appuyant sur le Répertoire National des Qualifications Professionnelles (RNQSA), outil unique de Branche.**

Le dispositif « Pro-A » constitue **un outil indispensable au bénéfice des entreprises de la Branche et de leurs salariés au regard de l'évolution actuelle des métiers de la Branche.**

Il s'agit d'**une opportunité pour parvenir à la sécurisation des parcours des actifs**, renforcer leur employabilité, faciliter leur gestion de carrière, fluidifier leurs recrutements et sécuriser leur mobilité.

Ce dispositif permet ainsi la mise en œuvre d'actions en faveur de la reconversion ou de la promotion par alternance avec le soutien de l'OPCO Mobilités et d'anticiper et d'accompagner les transformations des métiers ou des professions (transitions écologiques et numériques, mutations technologiques, digitalisation, évolutions sociales et sociétales, modifications des modes de consommation) **via l'obtention d'une qualification reconnue.**

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.